



Tel: 27.56.82 Fax: 27.70.87

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SOLUTION DE CHLORURE FERRIQUE à 40%

Date : 07/11/2002

Annule et remplace: 02/03/2000

01 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE

NOM DE LA PREPARATION : Solution de chlorure ferrique à 40%

UTILISATIONS RECOMMANDEES Traitement des eaux potables ou résiduaires

Industrie des colorants
Industrie des ocres
Industrie du savon
Décapage des aciers spéciaux
Décoloration des huiles végétales

NOM DU FOURNISSEUR MESACHIMIE SARL
BP 7952 98801 NOUMEA

02 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

NATURE CHIMIQUE DE LA PREPARATION CHLORURE FERRIQUE 40% (en solution aqueuse)
CAS 7705-08-0
EINECS 231-729-4

03 - IDENTIFICATION DES DANGERS

PRINCIPAUX DANGERS	-
EFFETS SUR LA SANTE	Risque de lésions oculaires graves
EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT	Nocif pour la faune aquatique Nocif pour la flore aquatique
DANGERS PHYSIQUES ET CHIMIQUES	Décomposition thermique en produits corrosifs Par corrosion des métaux, formation d'hydrogène inflammable et explosible
RISQUES SPECIFIQUES / CE IRRITANT	Risque de lésions oculaires graves

04 - PREMIERS SECOURS

CONSEILS GENERAUX	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé
INHALATION	Inhalation des vapeurs du produit chauffé : Amener la victime à l'air libre Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire Mettre sous surveillance médicale En cas de troubles : Hospitaliser
CONTACT AVEC LA PEAU	Lavage immédiat, abondant et prolongé à l'eau
CONTACT AVEC LES YEUX	Lavage immédiat et abondant à l'eau en écartant bien les paupières pendant au moins 15 minutes Consulter d'urgence un ophtalmologiste
INGESTION	Ne pas tenter de faire vomir, rincer abondamment la bouche et les lèvres à l'eau si le sujet est conscient, puis hospitaliser
PROTECTION DES SAUVETEURS	Risque(s) de : Produits de décomposition thermique (Acide chlorhydrique) Pour toute intervention, port d'un appareil respiratoire approprié Vêtement de protection



Tel: 27.56.82 Fax: 27.70.87

05 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

DANGERS SPECIFIQUES

Température supérieure à 160 °C :
Décomposition thermique en produits corrosifs : Chlorure d'hydrogène gazeux
Par corrosion des métaux, formation d'hydrogène inflammable et explosible

METHODES PARTICULIERES D'INTERVENTION EQUIPEMENTS SPECIAUX POUR LA PROTECTION DES INTERVENANTS

Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau
En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome
Vêtement de protection anti-acides

06 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRECAUTIONS INDIVIDUELLES

Prohiber le contact avec la peau, les yeux et l'inhalation des vapeurs
Utiliser un équipement de protection individuelle

PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Ne pas rejeter dans l'environnement
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts
Endiguer

METHODES DE NETTOYAGE

-
Récupération Pomper dans un réservoir de secours inerte
Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau
Récupérer l'eau usée pour traitement ultérieur
Neutralisation Diluer dans de l'eau
Neutraliser avec un carbonate alcalin

07 - MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

-
Mesures techniques/Précautions Consignes de stockage et de manipulation applicables
aux produits :
LIQUIDES
IRRITANTS
Voire
CORROSIFS
Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements
Prévoir douches, fontaines oculaires
Conseils d'utilisation Prohiber les points d'ignition à l'ouverture des réservoirs - Ne
pas fumer
Manipuler en évitant les projections
En cas de fumées dangereuses, porter un appareil respiratoire autonome

STOCKAGE -

Mesures techniques/Conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé
Stocker à l'abri de la chaleur et des points d'ignition
Prévoir cuvette de rétention et appareillage électrique anticorrosion

MATERIAUX D'EMBALLAGE

-
Recommandés Acier ébônité ou caoutchouté
Matières plastiques
Poly(chlorure de vinyle)
Polyéthylène
Polytétrafluoroéthylène (PTFE)
(Soreflon)
A éviter Métaux non protégés



Tel: 27.56.82 Fax: 27.70.87

08 - CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

MESURES TECHNIQUES
PARAMETRES DE CONTROLE
Valeurs limites d'exposition (*)

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une aspiration suffisante dans les ateliers

-
ACIDE CHLORHYDRIQUE :
FRANCE 1999 : VLE = 5 ppm
USA-ACGIH 2002 : TLV-STEL = 5 ppm

EQUIPEMENTS DE PROTECTION
INDIVIDUELLE

-
Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié
Protection des mains Gants
Protection des yeux Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps Vêtements de protection
Tablier anti-acide
Bottes
Mesures d'hygiène spécifiques Prohiber le contact avec la peau, les yeux et l'inhalation des vapeurs

09 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ETAT PHYSIQUE (20°C)
COULEUR
ODEUR
pH 0.9 :
TEMPERATURE DE DECOMPOSITION
MASSE VOLUMIQUE DE LA VAPEUR
MASSE VOLUMIQUE (20 °C) :
SOLUBILITE
EAU
AUTRES DONNEES

Liquide
Brun foncé
Irritante
pour une teneur de 1.5 g/l en acide chlorhydrique
160 °C
1.5 kg/m³
1420 kg/m³
-
Soluble, mais avec floculation de l'hydroxyde
Viscosité à 20°C : 13 mPa.s
Congélation < - 10°C

10 - STABILITE ET REACTIVITE

CONDITIONS A EVITER
MATIERES A EVITER

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition
Métaux
Bases
Oxydants

PRODUITS DE DECOMPOSITION
DANGEREUX

Hydrogène, par réaction avec les métaux
Chlore, par réaction avec des oxydants
Décomposition thermique en produits corrosifs :
Chlorure d'hydrogène gazeux

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITE AIGÛE

-
Inhalation Expérimentalement, chez l'animal :
Pratiquement non nocif par inhalation
Non léthal chez le rat en atmosphère saturée de vapeurs pendant 8h
(En solution aqueuse 40%)
Ingestion L'ingestion pourrait provoquer des nausées, des vomissements, une irritation de la gorge, des maux d'estomac
Troubles graves possibles
-
Expérimentalement, chez l'animal :
Nocif en cas d'ingestion. (Produit anhydre)
(En solution aqueuse 40%) :
DL50/orale/rat = 2900 mg/kg



Tel: 27.56.82 Fax: 27.70.87

EFFETS LOCAUX

- Contact avec la peau Irritant par contact prolongé
Pigmentation brune persistant plusieurs jours
-
- Expérimentalement, chez l'animal :
Non irritant pour la peau (lapin)
Contact avec les yeux Lésions graves avec séquelles possibles si un lavage n'est pas effectué rapidement
-
- Expérimentalement, chez l'animal :
Sévèrement irritant pour les yeux (lapin)

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

BIOACCUMULATION

- Bioaccumulable dans la faune et la flore aquatique
- Eau de mer, plante : Facteur de Bioconcentration (FBC) = 50000 (Fe)
- Eau de mer, poisson : Facteur de Bioconcentration (FBC) = 3000 (Fe)
- Eau douce, plante : Facteur de Bioconcentration (FBC) = 5000 (Fe)
- Eau douce, poisson : Facteur de Bioconcentration (FBC) = 300 (Fe)

ECOTOXICITE

TOXICITE AQUATIQUE

-
-
- Toxicité aigüe Nocif pour les poissons : CL50, 96h (Gambusia affinis) = 75.6 mg/l
- Nocif pour la daphnie : CE(1)50, 48h = 27.9 mg/l
- Nocif pour les algues CI 50 = 10.3 - 20.5 mg/l
- Autres invertébrés aquatiques : CE50,96h, Annélide = 296 mg/l
- Toxicité à long terme Daphnie (immobilisation) : CE50, 21d = 17.1 mg/l
- Daphnie (inhibition de la reproduction) : CE50, 21d = 15.1 mg/l
- Algue : concentration sans effet, 4 mo = 2.7 mg/l
- Algue : concentration minimale inhibitrice de la croissance, 4 mo = 5.5 mg/l
- Autres organismes aquatiques (crustacés) : CL50, 30d = 38.4 mg/l

COMPORTEMENT EN INSTALLATION

DE TRAITEMENT DES EAUX RESIDUAIRES

- Début d'inhibition des boues activées : 500 mg/l (Fe)
- Inhibition totale des boues activées : > 1500 mg/l (Fe)

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

ELIMINATION DU PRODUIT

- Diluer dans de l'eau
- Neutraliser avec un carbonate alcalin

ELIMINATION DES EMBALLAGES

- Nettoyer le récipient avec de l'eau
- Récupérer l'eau usée pour traitement ultérieur
- Neutraliser avec un carbonate alcalin

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (*)

- Nom technique d'expédition : (*) Voir rubrique : 2 (*)
- RID/ADR (*) N°ONU : 2582 (*)
- N° d'identification du danger : 80 (*)
- Classe : 8
- Groupe d'emballage : III (*)
- Code de classification : C1 (*)
- Etiquette(s) : 8 (*)
- ADN/ADNR (*) N° d'identification de la matière : 2582 (*)
- N° d'identification du danger : 80 (*)
- Classe : 8 (*)
- Chiffre (et lettre) : 5°c (*)
- Etiquette(s) : 8 (*)
- IMDG (*) N°ONU (IMDG) : 2582
- Classe : 8
- Risques subsidiaires : - (*)
- Groupe d'emballage : III
- Etiquette(s) : 8 (*)
- Polluant Marin (MP) : NON (*)
- IATA (*) N°ONU (IATA) ou N°ID : 2582



Tel: 27.56.82 Fax: 27.70.87

Classe : 8
Risques subsidiaires : - (*)
Groupe d'emballage : III
Etiquette(s) : 8 (*)

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES (*)

DIRECTIVE CEE (*) -

FICHES DE DONNEES DE SECURITE (*) D. 91/155/CEE modifiée par D.93/112/CEE et par D. 2001/58/CE : Substances et préparations dangereuses (*)

CLASSEMENT / ETIQUETAGE CE (*) -

N° CE (EINECS) 231-729-4

PREPARATIONS DANGEREUSES (*) D. 1999/45/CE modifiée par D. 2001/60/CE (*)

Xi _ IRRITANT

R41 _ Risque de lésions oculaires graves

S26 _ En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste

S28 _ Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau

S39 _ Porter un appareil de protection des yeux/du visage

REGLEMENTATION FRANCAISE -

FICHES DE DONNEES DE SECURITE Arrêté du 5.1.93 modifié par arrêté du 7.2.97 : Substances et préparations dangereuses

CLASSEMENT / ETIQUETAGE -

PREPARATIONS DANGEREUSES Arrêté du 21.2.90 modifié par arrêtés du 25.11.93 et du 5.5.95

SANTE - PREVENTION -

MALADIES A CARACTERE

PROFESSIONNEL

Code de la Sécurité sociale : articles L461-6 et D.461-1

SECURITE AU TRAVAIL Code du travail art. R 232-5 à 5-14. Captation des vapeurs, aérosols et particules solides à la source d'émission. Assainissement

INSTALLATIONS CLASSEES Loi n° 76-663 du 19.7.76 - Décret n° 77-1133 du 21.9.77 modifié et circulaire du 17.7.78

DECHETS (*) Loi n°75-633 du 15.7.75 - Instruction technique du 22.1.80 sur les déchets industriels

Arrêté du 02.02.1998, modifié par l'arrêté du 29.05.2000 et par l'arrêté du 03.08.2001, relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau, ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation (*)

INVENTAIRES EINECS (UE) : 231-729-4

TSCA (USA) : inscrit

DSL (Canada) : inscrit

AICS (Australie) : inscrit

ENCS (Japon) : 1-213X

ECL (Corée) : KE-21134

16 - AUTRES INFORMATIONS

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES Fiche toxicologique INRS : N° 154 (Chlorure ferrique et solutions aqueuses)

AUTRES INFORMATIONS EN CAS D'EMPLOI DANS DES FORMULATIONS, NOUS CONTACTER POUR L'ETIQUETAGE

-

Les (*) indiquent les modifications par rapport à la version précédente

Ce document s'applique au produit EN L'ETAT, conforme aux spécifications fournies par le fabricant

En cas de combinaisons ou de mélanges, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître

Les renseignements contenus dans cette fiche sont donnés de bonne foi et basés sur nos dernières connaissances relatives au produit concerné, à la date d'édition. Toutefois certaines données sont en cours de révision

L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité

L'énumération des textes législatifs, réglementaires et administratifs ne peut être considérée comme exhaustive

Il appartient au destinataire du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels concernant l'utilisation, la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable

L'utilisateur du produit doit également porter à la connaissance des personnes qui peuvent entrer en contact avec le produit (emploi, stockage, nettoyage des conteneurs, interventions diverses)

toutes les informations nécessaires à la sécurité du travail, à la protection de la santé et de l'environnement, en leur transmettant cette fiche de données de sécurité